

de vieillesse, les personnes âgées d'au moins soixante-dix ans touchent \$40 ou moins par mois. Une pension mensuelle de \$40 est également versée aux aveugles âgés de plus de vingt et un ans. Les allocations familiales sont versées aux enfants jusqu'à ce qu'ils aient seize ans.

Pour les autres invalides, à l'exception des aveugles, il y a un vide entre seize et soixante-dix ans. La pension aux aveugles, comme celle accordée aux vieillards, est versée conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces.

L'hon. M. Martin: Nous payons les trois quarts.

M. Pouliot: Je le sais. Ce qui m'étonne c'est que l'administration de ces pensions n'est pas à la charge d'Ottawa mais plutôt laissée aux provinces qui ne payent que le quart. Il se peut que le Gouvernement ne voulait pas empiéter sur les droits provinciaux, mais qu'il tenait à faire aux provinces un don pur et simple qui pourrait être distribué aussi équitablement que possible aux vieillards de plus de soixante-dix ans et aux aveugles. Quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a pris la direction de ce ministère, il a abaissé à vingt et un ans l'âge d'admissibilité à la pension des aveugles.

Le vieillard d'au moins 70 ans a droit à une pension de \$40 s'il est nécessaire. S'il a mis de côté un peu d'argent en vue de sa sépulture ou de messes à célébrer après sa mort, il doit en rendre compte aux administrateurs de la pension, ou l'on peut réduire le montant de la pension. Je dois dire que l'administration de la pension de vieillesse et de la pension aux aveugles a été jusqu'ici fort satisfaisante dans la province de Québec. J'ai eu très souvent l'occasion d'écrire aux autorisés au sujet de différents cas et les réponses que j'ai reçues ont été satisfaisantes.

Vu que le ministère n'a qu'une division dans chaque province pour s'occuper des allocations familiales, le député doit se constituer le représentant du gouvernement pour veiller à ce que ces allocations soient bien distribuées dans sa circonscription. Cette fonction vient s'ajouter aux autres qu'il remplit déjà. Ce n'est pas du patronage, à mon avis, puisque l'octroi des allocations et la présentation des requêtes ainsi que des protestations courtoises au ministre ne s'inspirent d'aucune considération d'ordre politique. Par ailleurs, c'est toute une tâche que de s'assurer que la distribution des allocations familiales est juste et raisonnable dans la circonscription.

J'aimerais proposer quelque chose au ministre qui, je le sais, est en bons termes avec le ministère de la Santé de la province de

Québec. Je saisis l'occasion et je rends un hommage tout particulier au D^r Jean Grégoire et au D^r Beaudet, que vous connaissez très bien et qui a si bien réussi à établir des unités sanitaires dans Témiscouata quand il y était en service. Ce sont des hommes au grand cœur. Ils comprennent la misère humaine et tout comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ils sont toujours prêts à venir en aide à ceux qui souffrent. Ils méritent des éloges non seulement à la Chambre des communes mais partout où on mentionne leur nom.

Aucune surveillance n'est exercée à l'égard de la façon dont on dépense les allocations familiales. J'invite donc le ministre à s'aboucher avec les gouvernements provinciaux. On devrait prendre des dispositions afin que chaque famille qui touche l'allocation familiale reçoive chaque année ou à tous les deux ans la visite des infirmières des unités sanitaires. De cette façon on saurait si les allocations familiales servent à leurs fins véritables.

Plusieurs familles pauvres vivent des allocations familiales. Le père peut être malade ou infirme et la mère peut avoir à s'occuper de plusieurs enfants. Parfois le chèque d'allocation familiale est le seul revenu de la famille. C'est pitoyable et ce l'est encore plus quand des enfants sont infirmes de naissance ou par suite d'un accident ou d'une maladie. Ils n'ont pas les moyens de payer les soins qu'ils réclament. La situation, dans ma circonscription, n'est pas différente de celle des autres circonscriptions du Canada. Il y a des êtres humains qui sont physiquement infirmes ou anormaux. Ils peuvent souffrir de n'importe quelle maladie ou incapacité. Le riche peut aller à l'hôpital et toujours trouver une chambre mais ces autres gens ne peuvent pas toujours le faire. Il leur arrive d'aller à l'hôpital. Parfois, ils vivent très loin au fond des campagnes. Ils sont isolés et ils ont besoin d'aide.

Je lisais, la semaine dernière, une nouvelle de la *Presse canadienne*, à propos d'une femme qui était seule dans sa maison, dans le nord du pays. Son mari était un bûcheron et se trouvait bien loin du foyer. La maison la plus proche en était bien distante. Elle souffrait d'une attaque d'appendicite. Il fallait aller au voisin le plus proche. Elle a placé ses deux enfants sur un traîneau et les a amenés, par un froid d'hiver, chez le plus proche voisin. Il n'y avait personne, mais la porte n'était pas sous clé. Elle a pu y téléphoner ailleurs. Un des enfants s'était gelé les pieds, et on a dû l'opérer plus tard. Je pense à cette femme du Grand Nord de l'une des provinces de l'Ouest,—la Colombie-Britannique, si je me souviens bien,—cette